



KPMG GLD & Associés Monaco

Newsletter KPMG Monaco

■ Newsletter 2025 ■ N°6

Sommaire Newsletter N°6

SOCIAL ■ Le don de congés entre salariés	2
EXPERTISE SOCIÉTÉS ■ Clôture 2025 : comment transmettre votre chiffre d'affaires à votre cabinet comptable.....	2
EXPERTISE NORMES COMPTABLES ■ La Déclaration d'Echanges de Biens (DEB) - un risque à ne pas sous-estimer	2
EXPERTISE NORMES COMPTABLES ■ La Déclaration d'Echanges de Services (DES) - un risque à ne pas sous-estimer	2
JURIDIQUE SOCIÉTÉS ■ Ordonnance Souveraine n° 11.486 du 18 septembre 2025	3
ADVISORY LCB/FT-P-C ■ Questionnaire Annuel Strix	3
ADVISORY FINANCE ■ Euro numérique	3
Contactez-nous	4

SOCIAL

Le don de congés entre salariés



À Monaco, le don de congés entre salariés devient possible sous conditions. Découvrez les règles clés.

[EN SAVOIR PLUS](#)

EXPERTISE ■ NORMES COMPTABLES

Clôture 2025 : comment transmettre votre chiffre d'affaires à votre cabinet comptable



La clôture 2025 approche : anticipez la [transmission de votre chiffre d'affaires à votre cabinet comptable](#), et découvrez les gestes clés pour éviter les mauvaises surprises.

[EN SAVOIR PLUS](#)

EXPERTISE ■ NORMES COMPTABLES

La Déclaration d'Echanges de Biens (DEB) - un risque à ne pas sous-estimer



Ignorer ou mal remplir la [DEB à Monaco](#) peut coûter cher : amendes, perte d'avantages TVA, suspicion de fraude. Découvrez pourquoi cette déclaration protège votre activité.

[EN SAVOIR PLUS](#)

EXPERTISE ■ NORMES COMPTABLES

La Déclaration d'Echanges de Services (DES) - un risque à ne pas sous-estimer



[La DES est obligatoire à Monaco](#) pour vos échanges de services intracommunautaires. Ignorer cette déclaration peut coûter cher. Découvrez comment rester conforme et protéger votre activité.

[EN SAVOIR PLUS](#)

JURIDIQUE ■ SOCIÉTÉS

Ordonnance Souveraine n° 11.486 du 18 septembre 2025



Modernisation du droit des sociétés : [l'Ordonnance Souveraine n°11.486 précise les règles clés](#). Découvrez les changements majeurs à connaître dès maintenant.

[EN SAVOIR PLUS](#)

ADVISORY ■ LCB/FT-P-C

Questionnaire Annuel Strix



[Le questionnaire annuel STRIX](#) est une obligation clé pour la conformité LCB/FT-P-C. Anticipez et découvrez nos conseils pour le réussir et transformer cette contrainte en atout.

[EN SAVOIR PLUS](#)

ADVISORY ■ FINANCE

Euro numérique



Face aux cryptos, [la BCE lance l'euro numérique](#), monnaie digitale souveraine, sécurisée et accessible. Découvrez les enjeux de ce dispositif, et pourquoi Monaco doit suivre son évolution de près.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Abonnez-vous aux Newsletters KPMG Monaco

Les Newsletters de KPMG Monaco vous permettent de recevoir des conseils de nos experts et des actualités pertinentes directement dans votre boîte mail.

Nous nous engageons à vous fournir uniquement des communications pertinentes selon vos centres d'intérêts et de vos besoins professionnels.

[Je m'abonne aux Newsletters KPMG Monaco](#)

Contactez-nous



**Bettina
RAGAZZONI**
Associé

bragazzoni@kpmg.mc



**Stéphane
GARINO**
Associé
Principal

sgarino@kpmg.mc



**Xavier
CARPINELLI**
Directeur Associé
Expertise

xavercarpinelli@kpmg.mc



**Anne Marie
FELDEN**
Directeur Associé
Audit

afelden@kpmg.mc



**Cécile
BOZANO-BODIN**
Directeur Associé
Advisory

cbozanobodin@kpmg.mc



**Sabina
DEBUSSY**
Directeur Associé
Advisory

sdebussy@kpmg.mc



**Sylvie
ROTI**
Directeur Associé
Expertise

sroti@kpmg.mc



**Patrice
DARMON**
Directeur Associé
Expertise

pdarmon@kpmg.mc



**Mélanie
LE MOIGN**
Directeur Associé
Audit

mlemoign@kpmg.mc



**Alain
CHARPENTIER**
Directeur Associé
Audit

acharpentier@kpmg.mc

KPMG GLD & Associés Monaco



2, rue de la Lujerneta • "Athos Palace" • 98000, Monaco



mc-news@kpmg.mc



www.KPMG.mc



[@KPMG_Monaco](https://twitter.com/KPMG_Monaco)



[+377 977 777 00](tel:+37797777700)



[@kpmg-monaco](https://www.linkedin.com/company/kpmg-monaco)



[@KPMGMonaco](https://www.facebook.com/KPMGMonaco)

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)